cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L’utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l’objet d’une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l’établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : cathydesjardins
https://www.cadre21.org/membres/1b805d3fd4f054fbd37208fe

Date d'obtention : 2024-04-26 13:53:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Qu'il existe une trousse pouvant nous guider dans nos interventions. La prise en charge de la victime est importante tout en respectant et tenant compte de la teneur de la situation. Toujours agir avec prudence et s'assurer de s'entourer des bons référents en tout temps.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela m'amène à davantage me protéger dans mes interventions grâce à la trousse sexto. C'est un outil très important et la base de toutes interventions. à la base, mes interventions étaient effectués dans le but de protéger la victime et evidemment, lorsque possible, je référais à l'intervenant en charge de ces situations, soit la tts.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mes interventions, je vais prendre le temps de me référer à la trousse sexto, me permettant ainsi de faire le meilleur suivi possible sans brimer la victime dans ses droits et dans ce qu'elle est comme personne.